

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le 4 septembre 2010, à
11 h au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles

Sont présents : Luc Lamond, maire
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Était absent : Denis Charlebois, conseiller siège no 1

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation, selon la loi.
Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire,
monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière
adjointe, Christiane Lamont, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 11h00 par le maire Luc Lamond, la
directrice générale adjointe Christiane Lamont fait fonction de secrétaire

2. SOUMISSION- reconstruction du quai Sud

Considérant que la firme conseil d'ingénierie Génivar a préparé les plans et
devis pour la reconstruction du quai Sud ;

Considérant qu'une prévision budgétaire établie par la firme Génivar
s'élevait à 135 000\$, taxes en sus.

Considérant que la directrice générale, Luce Bergeron a transmis l'appel
d'offre public à Constructo et au Se@o, afin de se conformer au Code
municipal pour les contrats de plus de 100 000\$;

Considérant qu'en date du 30 août, l'entrepreneur général Meikor inc.
a remis une soumission pour l'ouverture du 31 août 2010 ;

Considérant que le bordereau de soumission de Meikor inc. pour la
reconstruction du quai Sud indique un montant de 238 600\$, taxes en sus ;

Considérant que la différence entre la prévision budgétaire et le bordereau
de soumission est de 103 000\$, de plus que prévu ;

Considérant que le conseil municipal a fixé la tenue d'un référendum pour le
12 septembre 2010 afin de faire approuver le règlement d'emprunt de
730 000\$ pour la reconstruction des quais au Village et au Sud, pour une
dépense totale de 818 965\$;

Considérant que le coût de la reconstruction du quai dans la partie Sud est
largement supérieur, à la prévision ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.09.168

DE refuser la soumission présenté par l'entrepreneur général Meikor inc., au montant de 238 600\$, taxes en sus ;

DE mettre fin au processus référendaire et informer les personnes habiles a voter que le référendum du 12 septembre 2010 est annulé.

3. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller George Calder afin d'adopter un règlement pour abroger le règlement d'emprunt numéro 163-2010, lors d'une prochaine séance.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.09.169

DE lever la séance extraordinaire, il était 11 h 15.

Luc Lamond
Maire

Christiane Lamont,
D.G.a et S.t.